

ADMINISTRATION – FINANCES

Affaire n°1

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024 (ROB)

Rapporteur : Jean-Paul PIOT

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2312-1 et D. 2312-3,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant que doit être présenté par le Maire, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif, un rapport prévu à l'article L. 2312-1 du CGCT sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structuration et la gestion de la dette de commune de Saint-Jean-de-Védas ainsi que les autres éléments prévus aux articles L 2312-1 et D. 2312-3 du CGCT,

Considérant la présentation par Monsieur Jean Paul PIOT, adjoint aux Finances, pour le budget primitif 2024, des éléments économiques, budgétaires et financiers contribuant au rapport d'orientation budgétaire,

Considérant les débats qui s'en sont suivis,

Considérant que le rapport une fois examiné et adopté par l'assemblée délibérante est mis à la disposition du public sur le site internet de la ville dans les quinze jours suivants sa tenue et transmis au Président de Montpellier Méditerranée Métropole. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport ci-joint d'orientation budgétaire relatif au Budget Primitif présenté pour l'année 2024,
- **DE PRENDRE ACTE** des débats intervenus,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer les formalités décrites ci-dessus concernant la transmission, la mise à la disposition du public et la publication du rapport ci-joint.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024



Conseil Municipal du 25 janvier 2024

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
I- CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2024	4
1. PERSPECTIVE MACROECONOMIQUE 2024	4
1.1. CONTEXTE INTERNATIONAL	4
1.2. CONTEXTE NATIONAL	4
1.3. LE CONTEXTE DES FINANCES LOCALES	6
1.3.1 UNE SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES FAVORABLE EN 2022, MAINTENUE EN 2023	6
1.3.2 UNE SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS QUI DEMEURE SOLIDE MEME EN PERIODE D'INCERTITUDE	9
2. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2024 IMPACTANT LES COLLECTIVITE TERRITORIALES	10
II- ACTIONS ET ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE EN VUE DE L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2024	11
1. UN RENFORCEMENT DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	12
2. UNE AMBITION DE MAINTENIR, VOIRE D'ACCROITRE L'ATTRACTIVITE CULTURELLE DE LA COMMUNE.	12
III- PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2024 POUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	13
1. UNE EVOLUTION RELATIVEMENT DYNAMIQUE ATTENDUE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE	13
2. UNE HAUSSE MODEREE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15
IV- PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2024 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	23
1. LA POURSUITE D'UN PROGRAMME DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT DYNAMIQUE ET DAVANTAGE PORTE SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE	23
2. LE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	25
3. UNE DETTE COMMUNALE MAITRISEE	26
4. DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION ATTESTANT DE LA SOLIDITE FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	29
5. SYNTHESE DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES PREVISIONNELLES 2024	30

PREAMBULE

Depuis l'instauration de la loi dite « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, les communes et les entités territoriales en général sont tenues de procéder à un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Cet impératif, initiant le cycle budgétaire, place le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) au cœur des préoccupations, se distinguant par son rôle essentiel dans la rétrospective et la prospective de la gestion municipale.

L'article 107 de la loi numéro 2015-991 datée du 7 Août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et publiée au Journal Officiel le 8 Août 2015, vise à intensifier l'information destinée aux conseillers municipaux. Dès lors, le DOB se voit structuré autour d'un rapport élaboré par le Maire, abordant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, ainsi que la configuration et la gestion de la dette. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, l'information est encore plus approfondie. D'une part, le ROB requiert une présentation détaillée de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. D'autre part, il doit spécifier notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le Débat d'Orientations Budgétaires confère au Conseil Municipal l'opportunité d'échanger sur les orientations budgétaires, préfigurant les priorités du budget primitif, voire au-delà pour certains programmes d'envergure. Il représente également une occasion privilégiée d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la commune, prenant en considération les projets ainsi que les évolutions conjoncturelles et structurelles susceptibles d'influer sur ses capacités de financement.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante à laquelle est annexée le présent rapport. Cette délibération est ensuite transmise au représentant de l'Etat.

I- CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

1. PERSPECTIVE MACROECONOMIQUE 2024

1.1. CONTEXTE INTERNATIONAL

Après la pandémie de COVID-19 et depuis la guerre en Ukraine, la reprise économique mondiale se fait lentement et de manière inégale. Malgré une certaine résilience de l'économie mondiale en 2023, due à la réouverture de certaines économies et à une légère baisse de l'inflation après son pic de 2022, l'activité économique mondiale est encore loin de retrouver son niveau d'avant la pandémie.

Les prévisions du Fonds monétaire international¹ indiquent un ralentissement de la croissance mondiale, passant de 3,5 % en 2022 à 3,0 % en 2023 et à 2,9 % en 2024, bien en dessous de la moyenne historique (2000-2019) de 3,8 %. Dans les pays de l'OCDE, une diminution de la croissance est attendue, passant de 2,6 % en 2022 à 1,5 % en 2023 et 1,4 % en 2024, en raison des effets du resserrement de la politique monétaire qui commence à se faire sentir. Les pays émergents et en développement devraient également voir leur croissance légèrement reculer, passant de 4,1 % en 2022 à 4,0 % en 2023 et 2024.

Quant à l'inflation mondiale, le FMI prévoit une baisse progressive, passant de 8,7 % en 2022 à 6,9 % en 2023, puis à 5,8 % en 2024. Cela est attribuable au resserrement de la politique monétaire facilité par la diminution des cours internationaux des produits de base. L'inflation hors énergie et alimentation, devrait diminuer de manière plus graduelle.

1.2. CONTEXTE NATIONAL

Une résilience de l'économie française : entre prévision de croissance solide en 2023 (+1,0%) et renforcement attendu en 2024 (+1,4%).

Dans un contexte marqué par des tensions d'approvisionnement, l'incertitude économique et la hausse des prix des matières premières, renforcées par l'invasion russe en Ukraine, l'économie française a montré sa robustesse en affichant une croissance de +2,5% en 2022.

Cette performance devrait se poursuivre en 2023, soit +1%². En effet, au deuxième trimestre 2023, l'activité économique s'est accélérée dans un contexte de détente des prix des matières premières et de rebondissement des parts de marché à l'exportation. Le marché du travail, quant à lui, demeure dynamique, avec un taux de chômage atteignant

¹ FMI, Perspectives de l'économie mondiale : Des trajectoires divergentes. Octobre 2023

² Rapport économique social et financier (RESF) annexé au projet de loi de finances pour 2024. P.8

son plus bas niveau en quarante ans. Par ailleurs, les indicateurs récents témoignent d'une activité résiliente, marquée par une hausse de la production industrielle. De même, malgré la hausse des taux d'intérêt, l'investissement des entreprises reste dynamique. La consommation des ménages devrait soutenir l'économie, contribuant à une perspective positive.

En 2024, les prévisions du gouvernement tablent sur une croissance d'environ +1,4%³. La consommation des ménages en serait le moteur principal, soutenue par la baisse de l'inflation, tandis que les exportations bénéficieraient d'un rebond mondial. Le commerce extérieur contribuerait positivement à la croissance, bien que les importations augmentent en raison de la reprise de la consommation. L'emploi progresserait, bien que la croissance annuelle moyenne ralentisse à +0,5%. Les salaires nominaux augmenteraient de +3,1%, accélérant légèrement les salaires réels par rapport à 2023.

Un reflux progressif de l'inflation après son pic initial en début 2023 : elle est anticipée à + 2,6% en 2024.

En 2023, une légère baisse de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation) à +4,9 %⁴ en moyenne annuelle est anticipée, comparée à +5,2 % en 2022. Les mesures gouvernementales, dont le bouclier tarifaire sur les tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz réduisant les prix, atténuent l'impact sur les Français.

En 2024, le gouvernement prévoit également une nette décroissance de l'inflation à +2,6 %⁵. Cette prévision repose principalement sur le ralentissement entamé des prix alimentaires et manufacturés dès l'été 2023. La contribution énergétique demeure modérée. Les services, particulièrement réceptifs aux fluctuations salariales (notamment dans l'hôtellerie-restauration et les services aux ménages), émergent comme les principaux acteurs de l'inflation. Toutefois, cela n'entraverait pas la tendance baissière, car les prix des services stagnent depuis plusieurs mois et la croissance des salaires devrait culminer au second semestre 2023.

Un déficit public en 2024 qui demeure stable par rapport à 2023 : il s'établirait à 4,4% du produit intérieur brut (PIB).

En 2023, le déficit public atteindrait 4,9 % du PIB⁶, en raison du maintien des mesures de protection des ménages et des entreprises face à l'inflation, représentant un coût brut de 37 Md€ et un coût net de 25 Md€. En effet, le Gouvernement a renforcé les aides aux entreprises, prolongé le bouclier tarifaire et introduit l'amortisseur électricité. En outre, la compétitivité des entreprises est soutenue par la baisse des impôts de production entamée dès 2021, avec la suppression de la moitié de la CVAE⁷ et des cotisations de la taxe foncière sur les établissements industriels⁸. Par ailleurs, l'année 2023 marque la baisse

³ *Ibid.*

⁴ Avis du Haut conseil des Finances publiques sur le projet de loi de finances 2024. P.7

⁵ *Ibid.*

⁶ Rapport économique social et financier (RESF) annexé au projet de loi de finances pour 2024. Op. cit. p.8

⁷ Voir sur [impot.gouv](https://www.impots.gouv.fr/actualite/reforme-des-impots-de-production-baisse-de-50-de-la-cvae) (<https://www.impots.gouv.fr/actualite/reforme-des-impots-de-production-baisse-de-50-de-la-cvae> consulté le 27 novembre 2023)

⁸ Article 4 de la loi de finance pour 2021

des dépenses de relance, la quasi-extinction des dépenses d'urgence, et une diminution de la charge de la dette.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 4,4 % du PIB⁹, aligné sur la trajectoire de rétablissement des comptes publics post-crise. La réduction résulte principalement du retrait progressif des mesures temporaires liées à l'énergie et à la relance. Malgré un coût brut de 13,6 Md€ pour le bouclier tarifaire et divers soutiens, le coût net de ces aides s'établira à 5,9 Md€ en 2024¹⁰. La hausse des charges d'intérêt de la dette, liée à l'augmentation des taux, atténuera partiellement cette dynamique baissière du déficit. Le gouvernement maintiendra la baisse des prélèvements obligatoires pour les ménages et, surtout les entreprises, notamment avec la suppression totale de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) à la fin du quinquennat, libérant environ 300 000 entreprises de cette imposition en 2024.

Une dette publique en nette diminution en 2023 qui devrait rester à un niveau stable en 2024.

A la fin de l'exercice 2023, la dette publique se situe autour de 109,7% du PIB¹¹. Par rapport à 2022 (111,8% du PIB) et 2021 (112,9 % du PIB), elle est en diminution et devrait rester stable en 2024, soit 109,7% du PIB¹².

1.3. LE CONTEXTE DES FINANCES LOCALES

1.3.1 UNE SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES FAVORABLE EN 2022, MAINTENUE EN 2023

En 2022, malgré un contexte défavorable marqué par la guerre en Ukraine, une forte inflation et une croissance atone, les collectivités territoriales ont réussi à améliorer leur situation financière. Cette progression positive a été principalement attribuée à l'augmentation des recettes fiscales, soutenue de manière plus limitée par les mesures de soutien de l'État.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Pour 2024, le bouclier tarifaire ainsi que l'amortisseur électricité sont maintenus avec un seuil de déclenchement relevé à 250€/MWh (contre 180 €/MWh en 2023)

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

Tableau 1 : produits réels de fonctionnement des collectivités locales, à périmètre courant, entre 2016 et 2022 (en Md€)

	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021		Évolution 2022/2019 En %
					En Md€	En %	
Produits réels de fonctionnement	225,2	221,1	232,3	243,7	+ 11,3	+ 4,9 %	+ 8,2 %
Produit de la fiscalité	149,2	147,2	153,2	161,2	+ 8,0	+ 5,2 %	+ 8,0 %
<i>Impôts locaux</i>	88,2	90,0	57,6	59,7	+ 2,1	+ 3,7 %	- 32,3 %
<i>Autres impôts et taxes</i>	60,8	57,2	95,7	101,5	+ 5,8	+ 6,0 %	+ 66,8 %
<i>dont fractions de TVA</i>	4,3	4,0	37,5	40,9	+ 3,4	+ 9,2 %	+ 853,3 %
<i>Fiscalité reversée</i>	0,2	0,0	- 0,1	0,0	+ 0,1	-	-
Dotations et participations	48,4	49,1	51,6	52,7	+ 1,1	+ 2,1 %	+ 8,9 %
Autres recettes	27,5	24,8	27,6	29,8	+ 2,2	+ 8,0 %	+ 8,1 %

Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Parallèlement, les charges de fonctionnement ont également augmenté, mais à un rythme inférieur à celui des recettes. Cette hausse est principalement portée par deux catégories de dépenses : les achats de biens et services ainsi que les dépenses de personnel.

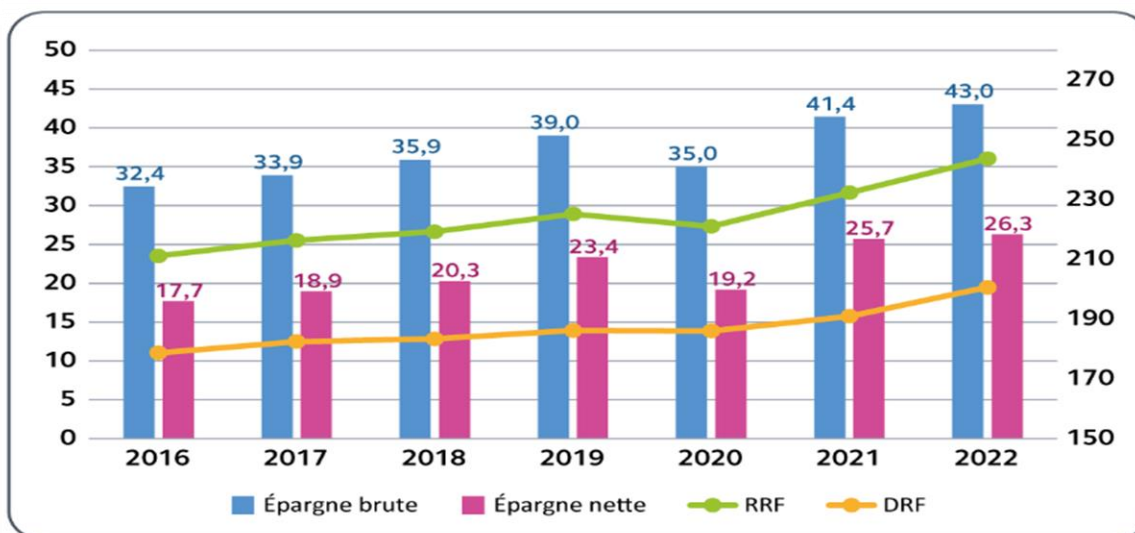
Tableau 2 : Charges réelles de fonctionnement des collectivités locales, à périmètre courant, entre 2016 et 2022 (en Md€)

	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021		Évolution 2022-2019	
					En Md€	En %	En Md€	En %
Charges réelles de fonctionnement	186,2	186,0	190,9	200,7	+ 9,7	+ 5,1 %	+ 14,5	+ 7,8 %
<i>Achats de biens et services</i>	40,1	38,8	41,0	44,7	+ 3,7	+ 9,0 %	+ 4,6	+ 11,6 %
<i>Dépenses de personnel</i>	65,6	66,4	68,2	71,7	+ 3,5	+ 5,2 %	+ 6,1	+ 9,3 %
<i>Aides à la personne et frais d'hébergement</i>	34,2	34,9	35,8	36,2	+ 0,4	+ 1,1 %	+ 1,9	+ 5,7 %
<i>Subventions de fonctionnement</i>	15,9	15,6	15,9	16,1	+ 0,3	+ 1,7 %	+ 0,2	+ 1,5 %
<i>Autres charges de gestion courante</i>	23,9	23,6	23,7	25,7	+ 2,0	+ 8,4 %	+ 1,8	+ 7,5 %
<i>Charges financières</i>	4,1	3,9	3,6	3,5	- 0,1	- 3,1 %	- 0,6	- 15,2 %
<i>Autres dépenses</i>	2,3	2,9	2,7	2,7	- 0,0	- 0,6 %	+ 0,4	+ 18,7 %

Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Cela a permis aux collectivités territoriales de générer davantage d'épargne brute et nette par rapport à 2021 et même dépasser les niveaux observés en 2019 avant la crise sanitaire.

Graphique 1 : Evolution des épargnes brutes et nettes entre 2016-2022



RRF : recettes réelles de fonctionnement ; DRF : dépenses réelles de fonctionnement.
 Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Fin 2022, la situation est telle que, selon la Cour des comptes, « les recettes des collectivités territoriales, hors syndicats, ont été supérieures à leurs dépenses de 0,7 Md€ (après 2,5 Md€ en 2021). L'excédent de fonctionnement (ou épargne brute) a atteint 43 Md€. L'épargne nette des remboursements d'emprunts et les recettes réelles d'investissement ont permis d'autofinancer plus des trois quarts des dépenses d'investissement (soit à hauteur de 52,1 Md€) »¹³.

En 2023, la situation demeure satisfaisante globalement, même si les collectivités territoriales font encore face à des défis persistants. Dans la continuité de la période de crises sanitaire et énergétique, elles continuent à subir l'inflation et l'augmentation des charges de personnel constituant ainsi une contrainte importante dans ce contexte où les recettes courantes devraient connaître un ralentissement. Aussi, selon la Banque postale, l'année « se terminerai plus difficilement et les investissements, toujours dynamiques, pourraient être financés en partie par un prélèvement sur le fonds de roulement »¹⁴.

En effet, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales atteindront 226,2 milliards d'euros en 2023, soit une augmentation significative de 5,8 %. Cette hausse serait principalement due à l'accroissement des charges générales (57,4 milliards d'euros), notamment liées aux achats et aux contrats de prestations de services qui augmentent de 9,4 % ainsi qu'à la progression des charges du personnel (80 milliards d'euros), dont le poids est aggravé par différentes mesures gouvernementales visant à revaloriser les salaires.

¹³ Cour des comptes, *Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités locales*. Juillet 2023. p.21

¹⁴ Synthèse de la *Note de conjoncture* de la Banque postale de Septembre 2023. Voir sur (<https://www.labanquepostale.com/newsroom-publications/etudes/etudes-finances-locales/secteur-public-local/note-conjoncture-tendances-niveau-collectivites-locales-septembre-2023.html> consulté le 10/11/2023). Voir aussi le contenu de la note de conjoncture à la page 2.

Quant aux recettes de fonctionnement estimées à hauteur de 268,3 milliards d'euros enregistreraient une croissance modérée (+3.2%). Cette évolution serait soutenue par la hausse dynamique des impôts fonciers grâce notamment à la réévaluation positive (+7.1%) des valeurs locatives. En revanche, le produit de la TVA connaîtrait quant à lui un ralentissement après avoir été exceptionnellement important sur l'année écoulée tandis que celui généré par les droits de mutation à titre onéreux subirait une forte baisse (-20%), consécutive au déclin du marché immobilier.

L'investissement, maintenu à un niveau dynamique avec une augmentation de 9,1%, serait financé par une épargne en baisse (-9%), de l'endettement et le prélèvement d'environ 4 Mds € sur le fonds de roulement¹⁵.

Tableau 3 : Evolution de la situation financière des collectivités locales

SECTION DE FONCTIONNEMENT	22/21 %	2022 Mds €	23/22 %	2023p Mds €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	22/21 %	2022 Mds €	23/22 %	2023p Mds €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 4,6	260,0	+ 3,2	268,3	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 7,3	69,7	+ 9,1	76,0
Recettes fiscales	+ 4,8	167,6	+ 3,2	172,8	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 1,1	39,7	+ 1,7	40,4	- Autofinancement (5)-(3)-(9)	+ 8,5	42,7	+ 8,1	46,1
Participations	+ 7,9	14,2	+ 4,6	14,9	- Recettes d'investissement (6)	+ 4,4	24,0	+ 7,1	25,7
Produit des services	+ 8,7	24,9	+ 5,6	26,3	- Flux net de dette (7) =	-	+ 3,0	-	+ 4,2
Autres	+ 2,9	13,6	+ 1,8	13,9	- Emprunts nouveaux*	+ 3,2	21,4	+ 6,6	22,8
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 5,0	213,8	+ 5,8	226,2	- Remboursements* (8)	+ 1,6	18,4	+ 1,1	18,6
Dépenses de personnel	+ 5,3	76,1	+ 5,1	80,0	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	+ 3,6	-	- 4,0
Charges à caractère général	+ 8,2	52,5	+ 9,4	57,4	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 1,0	202,5	+ 2,1	206,7
Dépenses d'intervention	+ 3,3	74,9	+ 4,2	78,0					
Autres	+ 1,6	6,6	- 5,4	6,2					
Intérêts de la dette	- 2,9	3,7	+ 21,0	4,4					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 2,8	46,3	- 9,0	42,1					
ÉPARGNE NETTE (3bls)=(3)-(8)	+ 3,6	27,9	- 15,6	23,5					

Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés
* hors opérations financières
p : prévisions
(9) = (5)+(6)+(7)-(4)

Sources : Note conjoncturelle de la Banque postale septembre 2023

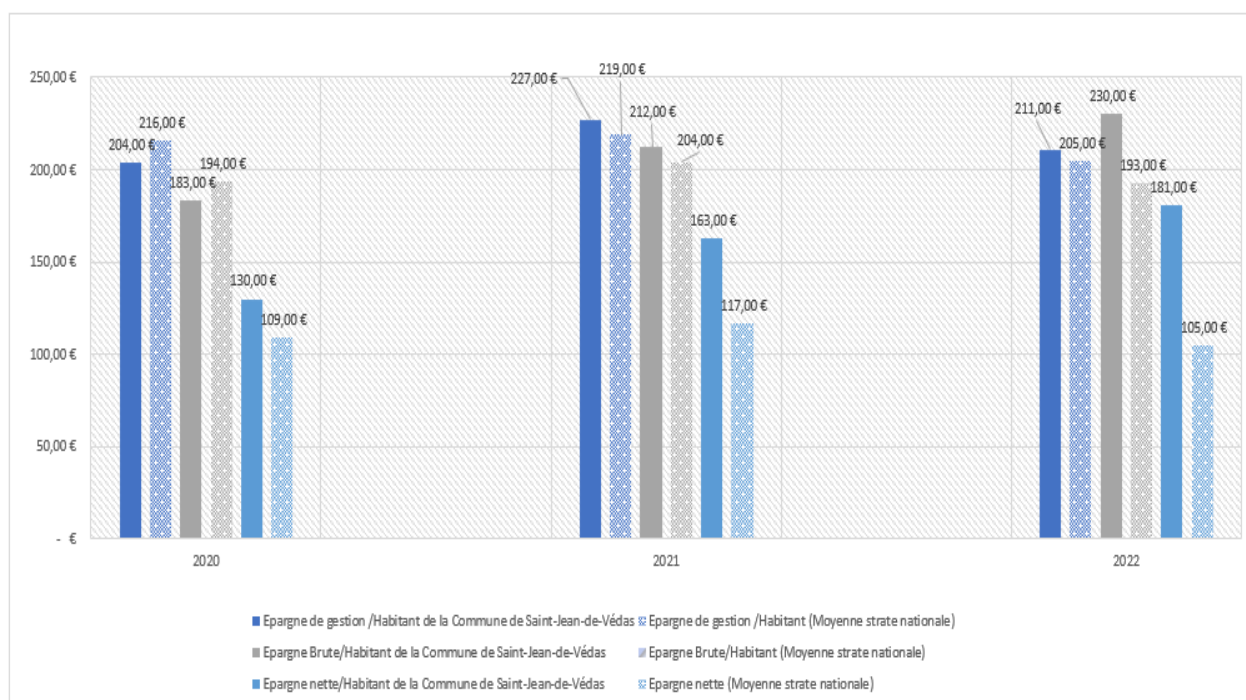
1.3.2. UNE SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS QUI DEMEURE SOLIDE MEME EN PERIODE D'INCERTITUDE

Malgré les crises et les incertitudes qui ont marqué les trois dernières années, la commune de Saint-Jean-de-Védas a su faire montre de résilience. Cela lui permet d'afficher une bonne situation financière qui tend à se pérenniser.

En 2022, elle a dégagé une épargne brute de 2,1M€, soit 13,4% de ses recettes réelles de fonctionnement. Par ailleurs, faut-il le rappeler, depuis 2021, les soldes intermédiaires de gestion de la commune de Saint-Jean-de-Védas sont supérieurs aux moyennes de sa strate au niveau national.

¹⁵ Ibid.

Graphique 2 : Comparaison épargne par habitant entre 2020-2022



Source : Rapport CA 2022

En 2023, cette épargne se maintiendrait à niveau quasi identique à celui de 2022 malgré la hausse du coût de l'énergie et des charges de personnel. Pour rappel, un taux d'épargne brute compris entre 8% et de 15% des recettes réelles de fonctionnement est considéré comme satisfaisant.

En outre, avec une capacité de désendettement de 3,4 ans en 2022, la commune de Saint-Jean-de-Védas, maintiendrait un ratio à un niveau très satisfaisant en 2023, se situant à 4 ans par rapport au plafond de 10 ans recommandé par la cour des comptes.

2. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2024 IMPACTANT LES COLLECTIVITE TERRITORIALES

La loi de finances pour l'exercice 2024 se structure autour de trois piliers fondamentaux visant à apporter un soutien aux élus dans la gestion de leurs budgets de fonctionnement, la concrétisation de leurs initiatives d'investissement, et la promotion de la transition écologique.

Sur le budget de fonctionnement, l'objectif de l'Etat est de maintenir un appui temporaire aux collectivités pour faire face à la montée des coûts énergétiques, particulièrement pour les communes les plus vulnérables. Cela se concrétise par une hausse de 320 millions d'euros de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2024 dont 140 M€ au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et 150 M€, au titre de la dotation de solidarité rurale (DSR). L'engagement inaltéré de ne pas réduire les dotations

des collectivités territoriales, instauré depuis 2017, demeure. Parallèlement, l'enveloppe de la dotation des titres sécurisés passe de 52 millions d'euros en 2023 à 100 millions d'euros en 2024. (Passeport, Carte Nationale d'Identité).

Ensuite, pour ce qui est du soutien à l'investissement local, l'Etat prévoit une enveloppe de 7 milliards d'euros au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et 4,5 milliards d'euros de dotations d'investissement local pour l'année 2024. Une attention particulière est portée à la territorialisation de la transition écologique, matérialisée par l'affectation de 2,5 milliards d'euros au Fonds Vert destinés à stimuler les initiatives écologiques à l'échelle locale.

Au-delà des dispositifs de soutien, la loi de finances pour l'année 2024 comporte également des ajustements significatifs sur le plan fiscal, présentant un intérêt certain. Ces modifications comprennent pour les communes :

La modification de la règle de liaison des taux en matière de THRS : La loi de finances 2024 propose de décorréliser le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS), de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Une mesure que vise à accorder davantage de marge de manœuvre aux collectivités locales pour contrôler la croissance excessive des résidences secondaires¹⁶.

L'exonération longue durée de TFB pour les logements sociaux ayant fait des travaux de rénovation énergétique : La loi de finances 2024 vise à encourager la rénovation du parc locatif social ancien en offrant une exonération à long terme de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux logements les plus anciens réhabilités. Cette exonération s'appliquerait aux logements locatifs sociaux achevés depuis au moins 40 ans, sous réserve de travaux améliorant leur performance énergétique et environnementale, respectant les normes d'accessibilité et de sécurité.

II- ACTIONS ET ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE EN VUE DE L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Dans la perspective du budget 2024, la commune de Saint-Jean-de-Védas entend poursuivre voire renforcer les actions déjà engagées pour la transition écologique, le rayonnement culturel et le bien-être de ses administrés.

¹⁶ Amendement n°I-5254

1. UN RENFORCEMENT DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Depuis 2021, la ville a montré sa volonté de contribuer à l'objectif national de développement durable et de conservation de l'environnement en finançant certains projets à forte dimension écologique dont, entre autres, celui lié à la désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles, qui se terminera à la fin de l'année 2024.

En 2023, le décret tertiaire est intervenu avec ses exigences en termes de performance énergétique des bâtiments publics. A ce propos, conformément à ce texte, la commune de Saint-Jean-de-Védas a réalisé un diagnostic thermique de ses bâtiments de plus 1000 m². L'objectif étant de mettre en place incessamment un plan d'investissement permettant d'atteindre la cible de 40% de réduction de la consommation d'énergie à l'horizon 2030, puis 50% en 2040 et 60% en 2050. Au budget 2024, la ville entend poursuivre son plan LED permettant de maximiser l'efficacité énergétique et la qualité de l'éclairage du Chai du Terral, des Arènes, de la gendarmerie, du parc de la Peyrière ainsi que des complexes rugby, tennis et Etienne VIDAL.

En outre, dans le souci de mesurer l'impact de son action sur l'environnement, la ville a signé avec le cabinet Pilea un contrat de 3 ans dont le bilan de la première phase a été livré en fin d'année. Ce contrat permettra à la ville, grâce à des indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, d'optimiser son action et de la rendre plus conforme aux objectifs de développement durable. D'ailleurs, dès 2024, la ville ambitionne d'implémenter le budget vert avec des dépenses tournées de plus en plus vers des objectifs écologiques. Dans cette perspective, elle s'est engagée par exemple pour l'achat de son matériel informatique, à prioriser le reconditionné.

2. UNE AMBITION DE MAINTENIR, VOIRE D'ACCROITRE L'ATTRACTIVITE CULTURELLE DE LA COMMUNE.

En 2024, la commune de Saint-Jean-de-Védas nourrit une ambition affirmée de maintenir et de renforcer son attractivité culturelle. Cette vision s'articule autour d'une programmation dynamique et diversifiée, composée de nombreuses manifestations organisées tout au long de l'année. Parmi ces événements, le carnaval, la fête de la Saint-Jean, la fête de la courge, le marché de Noël et le 14 juillet sont autant d'occasions de rassembler la communauté védasienne autour de festivités variées, renforçant ainsi le tissu social local.

Au cœur de cette démarche, la ville met à disposition des infrastructures culturelles de qualité, dont le Chai du Terral émerge comme un lieu emblématique. Cet espace polyvalent se distingue par sa capacité à accueillir une grande diversité d'expressions artistiques. De la danse au théâtre, en passant par les concerts, les spectacles de cirque et les événements dédiés au jeune public, le Chai du Terral se positionne comme un véritable carrefour de la culture croisée, favorisant les rencontres artistiques et la découverte de nouvelles formes d'expression.

La volonté de la commune de Saint-Jean-de-Védas ne se limite pas à des événements ponctuels. Elle s'exprime également à travers son service dédié à la culture, acteur essentiel dans la promotion, l'organisation du festival des Arts de la rue, et du festival de l'humour. Ces événements sont des rendez-vous incontournables dans le calendrier culturel local. Ils incarnent l'engagement continu de la ville en faveur de l'expression artistique dans l'espace public. Ils offrent une tribune aux artistes de rue, créant ainsi une expérience culturelle unique et immersive pour les habitants de la commune.

En outre, la ville entend continuer à œuvrer pour le développement de la musique et de l'art plastique. Dans cette perspective, les programmes sont enrichis avec, entre autres, le développement de la Musique Assistée par Ordinateur à l'école de musique et l'ouverture, en 2024, vers l'Europe avec des programmes d'échanges entre l'école de musique de Saint-Jean-de-Védas et celle de Varsovie.

L'objectif central de cette démarche est de préserver et d'enrichir l'offre culturelle accessible à tous les publics. En encourageant la participation citoyenne à travers ces manifestations et formations artistiques, la commune continue de renforcer le lien social et de promouvoir la diversité culturelle au sein de sa population. Cette approche s'inscrit dans une perspective de développement durable, considérant la culture comme un vecteur essentiel de bien-être individuel et collectif.

III- PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2024 POUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dans un contexte d'incertitude liée à l'inflation et à ses conséquences sur le coût de l'énergie et de la masse salariale, la commune de Saint-Jean-de-Védas entend se maintenir dans sa trajectoire de maîtrise de la dépense tout en s'évertuant au mieux à favoriser l'accroissement de ses recettes budgétaires. Ainsi, sur l'exercice 2024, la ville devrait maintenir une épargne brute confortable par rapport au seuil recommandé, lui permettant de financer une partie de son programme d'investissement. De même, elle devrait conserver une capacité de désendettement très satisfaisante.

1. UNE EVOLUTION RELATIVEMENT DYNAMIQUE ATTENDUE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

Tableau 4 : Evolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement

Chap	Libellé	BP Total 2023	Projet BP2024	EVOLUTION BP2023-Projet BP 2024
13	Atténuation de charges	223 900,00 €	180 000,00 €	-20%

70	Produits des services	1 129 990,00 €	1 232 405,00 €	9%
73	Fiscalité	13 051 320,00 €	13 502 255,00 €	3%
74	Dotations, Subventions et participation	1 723 300,00 €	1 516 182,00 €	-12%
75	Autres produits de gestion courante	641 940,00 €	609 800,00 €	-5%
TOTAL RECETTES GESTION COURANTE		16 770 450 €	17 040 642,00 €	2%
77	Produits exceptionnels	2 300,00 €	3 000,00 €	30%
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		16 772 750,00 €	17 043 642,00 €	2%

Source : Ciril

Les produits des services et du domaine au chapitre 70 :

Les revenus des services, du domaine et des ventes divers sont prévus pour un montant à 1,2M € au budget 2024. Par rapport à l'exercice 2022, ces recettes tarifaires augmenteraient de +9%. Cette augmentation serait liée notamment à la fréquentation des services municipaux et des nouveaux tarifs adoptés.

Les recettes fiscales au chapitre 73

Au budget 2024, les impôts et taxes (chapitre 73) sont évalués au montant de 13,5 M €. Ils sont portés principalement par le produit des contributions directes évalué à 11,9 M€, soit 88% de la somme totale. Ces contributions directes sont composées de la taxe foncière sur les propriétés bâties (11,47 M € après application du coefficient correcteur) et non bâties (0,15 M €), de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (0,28 M €).

Depuis de nombreuses années, la commune de Saint-Jean-de-Védas n'a pas modifié ses taux d'imposition¹⁷. En 2024, il n'y aura pas d'évolution des taux de fiscalité, de nouveau. L'évolution fiscale reposera sur les deux variables classiques que sont :

- D'une part, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, soit +3,9% pour 2024 ;
- D'autre part, la variation physique des bases liée au dynamisme des constructions sur le territoire de la ville.

Au demeurant, il convient de rappeler que l'estimation de la recette fiscale est provisoire, à ce jour, puisque l'état fiscal 1259 reprenant les bases fiscales prévisionnelles 2024 ne sera reçu qu'à la fin du premier trimestre de 2024 comme chaque année.

Les autres recettes de ce chapitre seront, comme chaque année, le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, la taxe sur les pylônes, la

¹⁷ TH sur les résidences secondaires : 14,11%, TFPB : 46,55% s et ; et TFPNB : 96,14%

taxe sur l'électricité, la taxe sur la publicité extérieure et les droits de mutation (0,62M €) qui devraient, pour ces derniers, baisser d'environ -30% par rapport à 2023 du fait de la crise du logement constatée actuellement sur le marché de l'immobilier.

Les dotations et participations au chapitre 74

Les dotations et participations prévues au titre du budget 2024 sont estimées à 1,5M€. Par rapport à l'exercice 2023, elles diminueraient de -12% du fait des recettes complémentaires perçues au cours de l'année 2023. Toutefois, il convient de signaler que certaines dotations à l'intérieur de ce chapitre sont prévues à la hausse.

- **Une hausse attendue de la Dotation Globale de Fonctionnement** : En effet, quoique la commune de Saint-Jean-de-Védas ne bénéficiera pas de la hausse de 320M d'euros de la DGF prévue par la loi de finances 2024¹⁸, sa poussée démographique lui permettra de bénéficier d'une hausse de la dotation forfaitaire à laquelle s'ajouterait une part liée à la dotation nationale de péréquation. Ainsi, au titre de cette dotation forfaitaire, la commune escompte environ 0,10M €, soit une hausse estimée de 14,5% par rapport au montant perçu au titre de l'exercice 2023 (0,087M €).
- **Une hausse prévue des dotations versées par la CAF** : Dans le cadre de ses politiques axées sur l'enfance, l'éducation, et la jeunesse, la ville bénéficie annuellement de soutiens de la CAF. Pour l'exercice budgétaire de 2024, le montant est estimé à 900 000,00 €.
- **Les compensations fiscales versées par l'Etat au titre des exonérations**. Décidées par le législateur, ces recettes sont estimées à 427 000 €.

Les autres recettes (chapitres 013, 75 et 77)

Au budget 2024, au total, ces recettes sont estimées pour un montant de 1 M€, soit 15% de plus qu'au budget 2023. Elles concernent en l'occurrence :

- Les remboursements de salaires au titre des arrêts maladie ou autres causes estimés à 180 000 €.
- Les loyers perçus au titre de l'usage des biens municipaux par un tiers estimés à 609 800 €.
- Les contributions des mécènes accompagnant le festival des arts de la rue estimées à 219 000 €.

2. UNE HAUSSE MODEREE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

¹⁸ Dans la répartition qui a été fait de l'enveloppe de 320 M €, sur les 290 M € affectés aux communes, 140 M € seront versés aux communes au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et 150 M€, au titre de la dotation de solidarité rurale (DSR). Or la Commune de Saint-Jean-de-Védas ne perçoit aucune de ces deux dotations.

Tableau 5 : Evolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement.

Chap	Libellé	BP Total 2023 hors excédent 2022 affecté au chapitre 65 (2 261 625,98 €)	Projet BP2024	EVOLUTION BP2023-Projet BP 2024
11	Charges à caractère général	3 475 812,00 €	3 534 637,00 €	2%
12	Charges de personnel	9 588 107,00 €	10 010 000,00 €	4%
14	Atténuation de produits	964 520,00 €	962 500,00 €	0%
65	Autres charges de gestion courante	603 200,00 €	628 446,00 €	4%
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE		14 631 639,00 €	15 135 583,00 €	3%
66	Charges financières	234 481,00 €	223 700,00 €	-5%
67	Charges exceptionnelles	24 800,00 €	1 000,00 €	-96%
68	Dotations aux amortissements	18 475,00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		14 909 395,00 €	15 360 283,00 €	3%

Source : Ciril

Le budget primitif 2024 affiche une hausse modérée des dépenses réelles de fonctionnement de 3 % par rapport à 2023. Cette évolution est liée à la dynamique haussière de certaines dépenses structurelles à l'instar des charges de personnel.

Une prévision légèrement à la hausse des charges à caractère général au chapitre 011

Les charges à caractère général devraient progresser de 2 % par rapport au budget total 2023. Cependant, cette augmentation qui apparaît moins importante dans un contexte de prévision de baisse de l'inflation, serait due à un ralentissement de la hausse des dépenses d'énergie.

Ces charges estimées 3,5 M€ seront portées principalement par les dépenses suivantes :

- La fourniture de repas aux restaurants scolaires, à l'ALSH, à la crèche municipale et aux autres bénéficiaires évaluées à 0,65M€, soit 4,2% de plus par rapport au budget 2023 ;
- La consommation d'électricité pour 0,39M€, en baisse en -9% par rapport au prévisionnel de l'exercice 2023 ;
- La consommation de gaz pour 0,29M€, en hausse de 7% par rapport au prévisionnel de l'exercice 2023

- La consommation de l'eau évaluée à coût constant à 50 K € ;
- L'entretien et réparation des bâtiments communaux dont le coût est évalué à 0,20M€ ;
- La publicité et autres prestations de services pour les fêtes et cérémonies d'un montant de 33,6 K€, soit une baisse prévisionnelle de -4,8%.
- La location mobilière d'un montant de 97 K€ en hausse de 20% par rapport au budget 2023 ;
- La maintenance informatique d'un montant de 93 K € en hausse de 37,6% par rapport au budget 2023.

Une hausse contenue des dépenses de personnel au chapitre 012

La masse salariale représentera 57 % des dépenses de fonctionnement (réelles et ordres) de la collectivité en 2024 soit 10 010 000 € et 65 % de ses dépenses réelles. Les dépenses de personnel seront en évolution de 4 % par rapport au budget total 2023.

Outre le Glissement Vieillesse et Technicité, l'évolution de la masse salariale 2024 s'explique par :

- L'impact en année pleine de l'augmentation du point d'indice effective depuis juillet 2023 (102 000€/an) ;
- L'application de la mesure nationale relative à l'octroi de 5 points d'indice supplémentaires à compter du 01/01/2024 (98 000€/an) ;
- L'augmentation des cotisations CNRACL (36 000€/an) ;
- La création d'un poste de technicien au sein du pôle Aménagement du territoire ;
- Certains agents travaillant depuis plusieurs années au sein de la collectivité étaient dans des situations contractuelles précaires. Dans le but de résorber ces situations et d'offrir une stabilité aux agents concernés, plusieurs régularisations sont intervenues depuis 2021 et se poursuivront en 2024 ;
- La poursuite de la revalorisation du régime indemnitaire à travers la mise en place progressive du RIFSEEP initiée en juillet 2023.

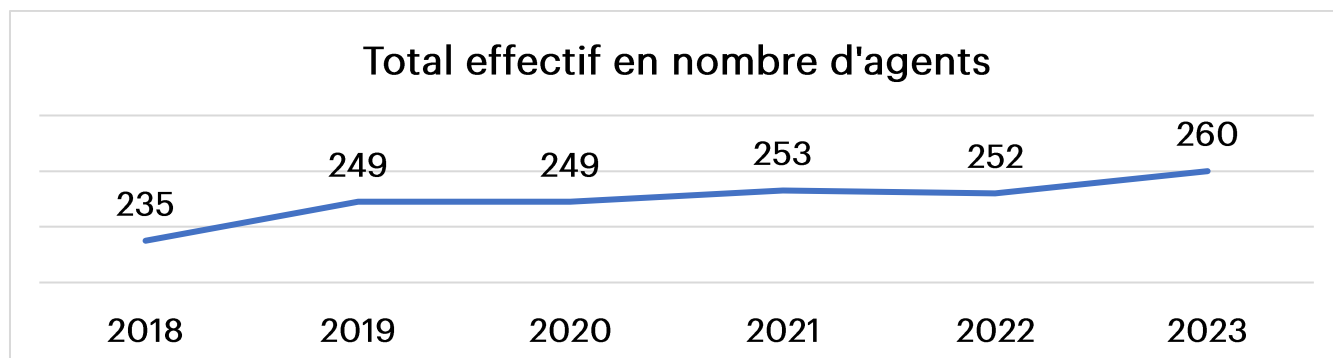
Les objectifs visés par la politique de gestion des ressources humaines s'inscrivent dans les priorités suivantes :

- Assurer un pilotage de la masse salariale de manière à veiller à l'optimisation des moyens,
- Adapter les services municipaux aux priorités municipales, aux besoins des citoyens-usagers et aux évolutions de notre temps.

Pour atteindre ces objectifs, l'activité RH doit porter tant sur les évolutions immédiates (opportunité de remplacer tout départ définitif, favoriser la mobilité interne, recours aux remplacements et aux contractuels pour accroissement temporaire/saisonnier d'activités) qu'à moyen terme (besoins en formation, anticipation des profils d'agents recherchés au regard de l'évolution des besoins, ...).

Dans le même temps, il convient de poursuivre l'amélioration des conditions de travail des agents, levier de lutte contre l'absentéisme.

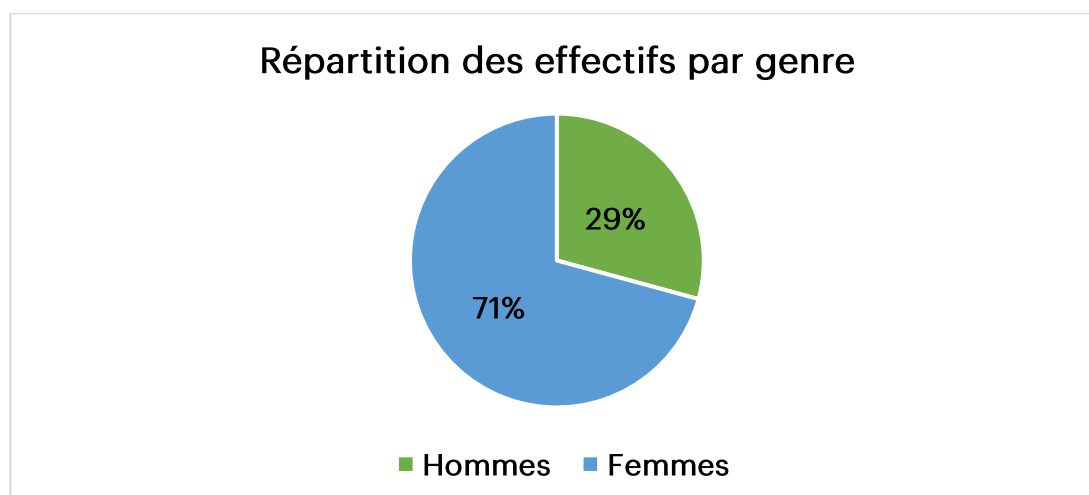
➤ La structure des effectifs et l'évolution des effectifs communaux :



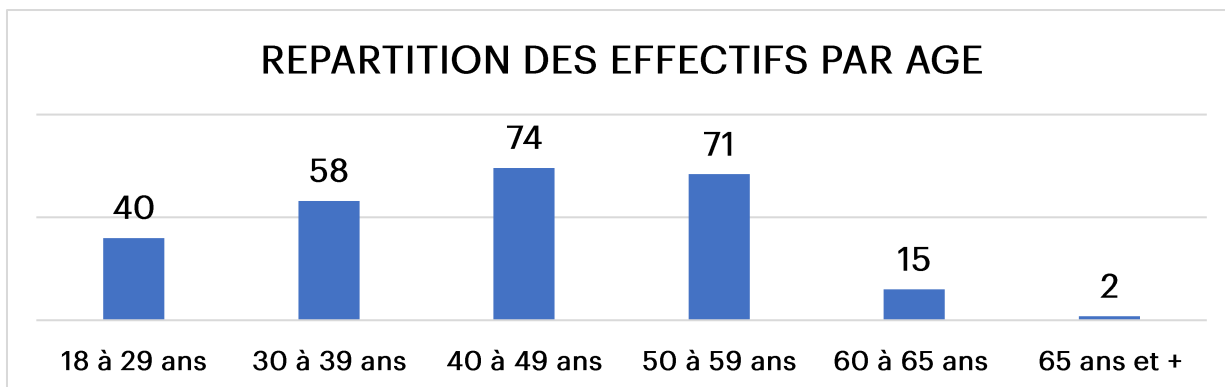
Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Titulaires	127	130	128	134	150	155
Non Titulaires	108	119	121	119	102	105
Total effectif	235	249	249	253	252	260

Après une forte augmentation des effectifs au cours de l'année 2019, nous pouvons observer depuis une relative stabilisation des effectifs malgré l'augmentation de la population. Une gestion au plus près des besoins est réalisée au quotidien. De plus, certains agents ont vu leur quotité de travail augmenter afin de répondre aux besoins des usagers tout en déprécarisant certaines situations.

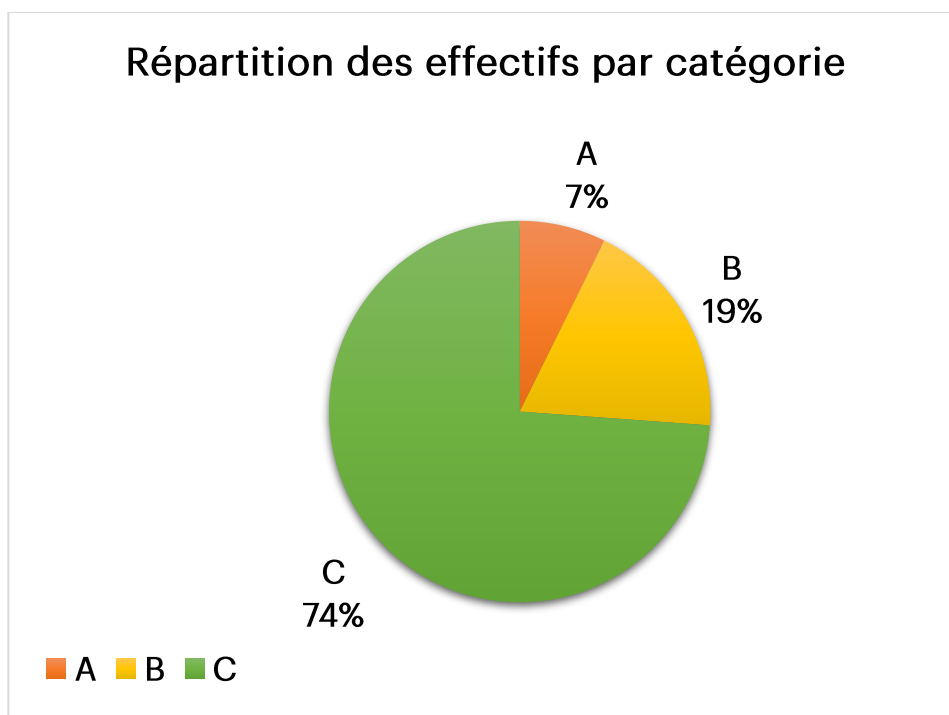
L'année 2023 a été marquée, également, par la prolongation d'arrêts longues durées et des départs à la retraite d'agents qui étaient en arrêt depuis de longs mois. Il faut également souligner la difficulté à recruter sur des profils d'experts.



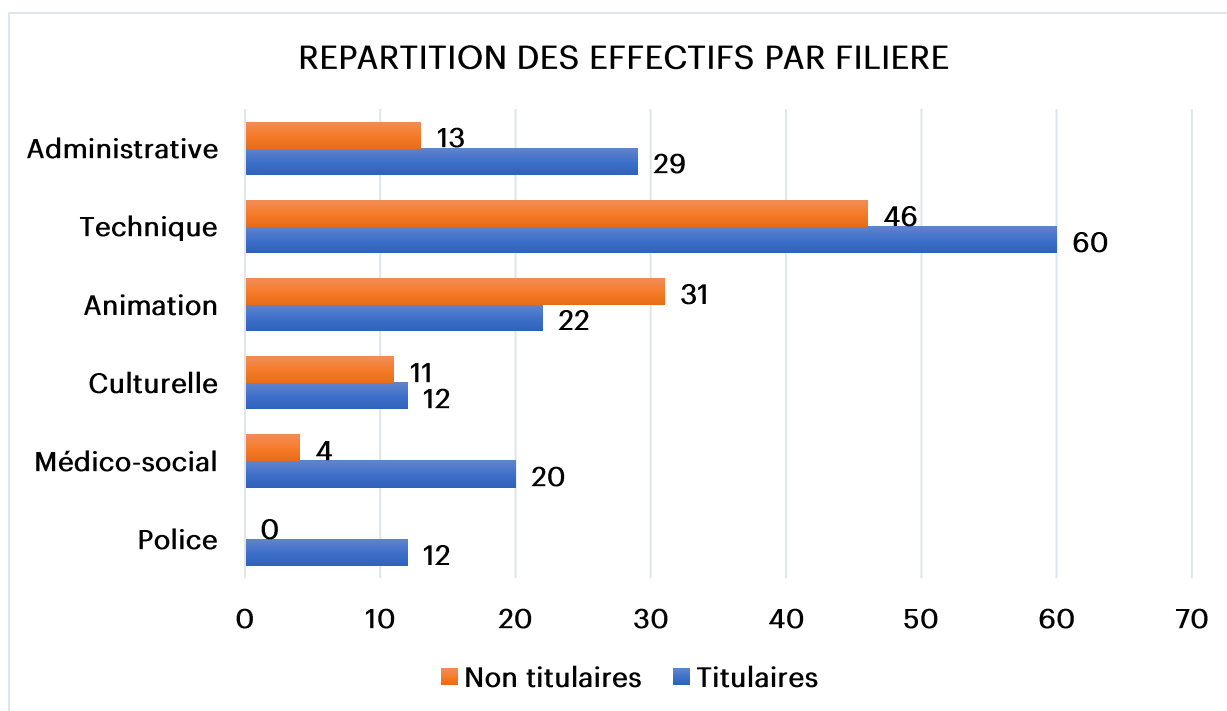
Les agents féminins sont majoritaires au sein de la collectivité avec une forte présence dans les filières sanitaire/sociale, administrative et technique.



34% des agents de la collectivité ont plus de 50 ans soit 88 agents ; le vieillissement des agents est à prendre en compte dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs (départs en retraite, mesures de prévention des risques professionnels (usure professionnelle, restrictions médicales, aménagement de poste...)).



Les agents occupant un emploi de catégorie C sont largement majoritaires.



La filière technique est celle qui est la plus fortement représentée obligeant la collectivité à travailler en amont sur la prévention de l'usure physique professionnelle : les agents de cette filière sont affectés dans différents services de la commune : services techniques, service scolaires (agents entretien), culturels, informatique.

La durée effective du travail

Depuis 2016, les agents de la collectivité travaillent 1607 heures par an conformément à la durée légale du travail.

Dans la collectivité, la durée hebdomadaire du travail est de 35 heures mais selon les spécificités et nécessités de chaque service, elle peut être supérieure entraînant ainsi l'acquisition de jours de RTT selon la durée retenue :

- ✓ 36 heures : 6 jours de RTT libres par an pour tous les agents non annualisés sur un emploi à temps complet ;
- ✓ 39 heures : 23 jours de RTT libres par an pour les agents non annualisés à temps complet occupant un emploi administratif quelle que soit la filière, ainsi que les agents des services techniques.

Les agents ayant un temps de travail annualisé sont à 35 heures par semaine.

En outre, les agents non annualisés à temps complet occupant un poste de travail administratif, ainsi que les agents des services techniques peuvent bénéficier d'un aménagement de leur temps de travail de façon optionnelle, sous réserve du fonctionnement et de la continuité du service et selon les modalités suivantes :

- ✓ Un cycle hebdomadaire de 35 heures sur 4 jours ou 4.5 jours soit 1 ou ½ journée d'aménagement fixe par semaine ;

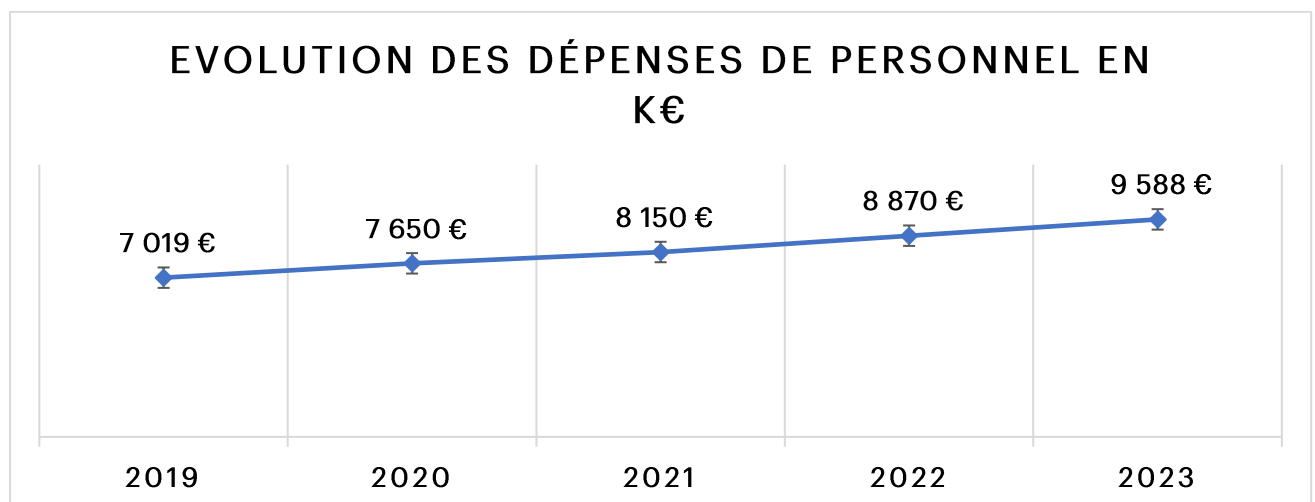
- ✓ Un cycle hebdomadaire de 36 heures sur 4.5 jours soit ½ journée d'aménagement fixe par semaine ;
- ✓ Un cycle hebdomadaire de 39 heures sur 5 jours suivi d'un cycle hebdomadaire de 31 heures sur 4 jours ;
- ✓ Un cycle hebdomadaire de 39 heures sur 4.5 jours soit une demi-journée d'aménagement fixe par semaine.

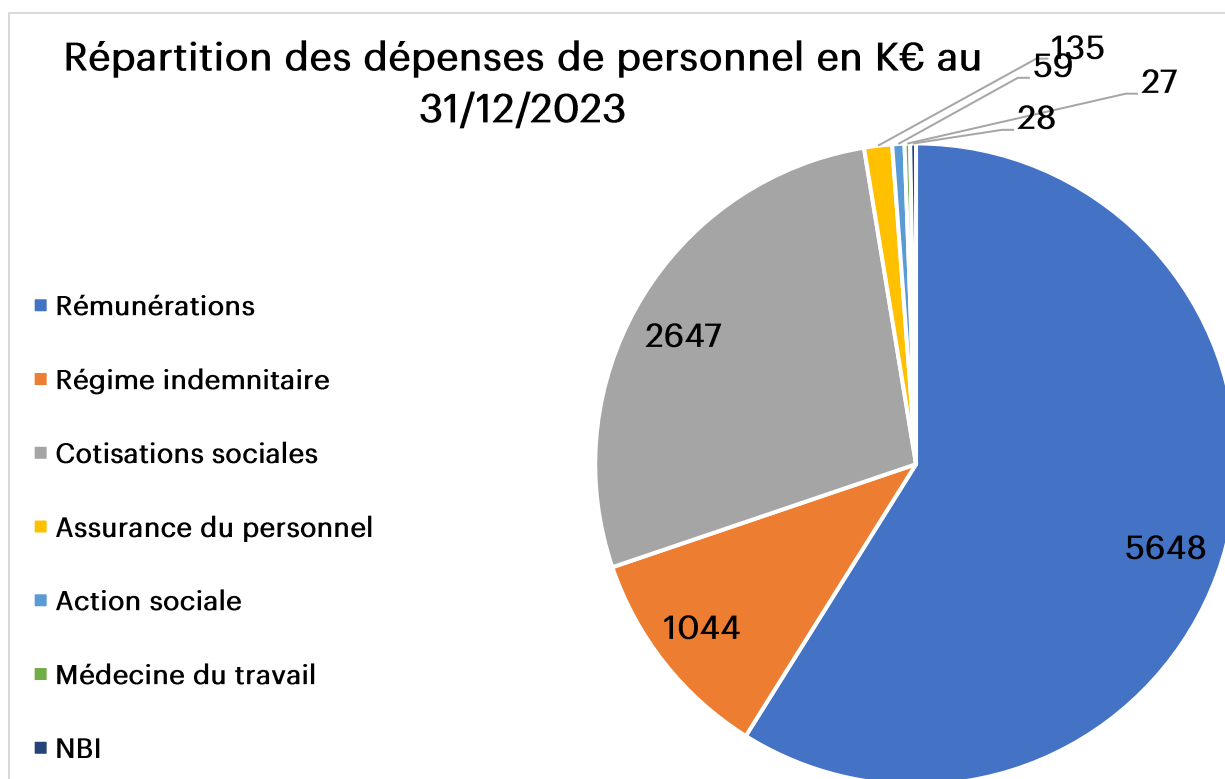
Les avantages sociaux et en nature

Il est accordé un véhicule de fonction pour le directeur général des services.

La municipalité a également mis en œuvre des décisions permettant de renforcer sa politique d'action sociale en proposant d'adhérer depuis le 1^{er} janvier 2022 à deux contrats collectifs couvrant les risques santé et prévoyance et en versant une prime pour les agents partant en retraite.

- Les principales caractéristiques des dépenses de personnel à fin 2023 :





Autres charges de gestion courante au chapitre 65

Sur ce chapitre, les dépenses sont estimées au total à 0,62 M€. Evaluées légèrement à la hausse de 4% par rapport au budget 2023, ces dépenses se composent principalement des indemnités des élus évaluées à coût constant à 150 K€, des subventions aux associations sportives et culturelles (180 k€), de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (51K €) ainsi que de la subvention au bénéfice du CCAS (40K€).

Charges financières au chapitre 66

Les charges financières comprennent essentiellement les intérêts payés par la commune sur ses emprunts. Elles sont estimées à 0,22M € en 2024, soit une baisse prévisionnelle de -5% par rapport à 2023.

Atténuation de produits au chapitre 014

Les dépenses relatives aux atténuations de produit sont évaluées à 0,96 M€. Elles sont constituées du prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU d'un montant de 0,21M €, de l'attribution de compensation versée à la Métropole pour 0,74M € ainsi que des restitutions au titre de dégrèvement sur les contributions directes pour 3,5K€.

IV- PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2024 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2024, la commune de Saint-Jean-de-Védas entend poursuivre la réalisation du programme d'investissement du mandat avec un renforcement des dépenses d'investissement en faveur de la transition écologique.

1. LA POURSUITE D'UN PROGRAMME DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT DYNAMIQUE ET DAVANTAGE PORTE SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

En 2024, les dépenses réelles d'investissement sont évaluées à **7,6M€**. Ces dépenses sont réparties en dépenses d'équipement et dépenses financières.

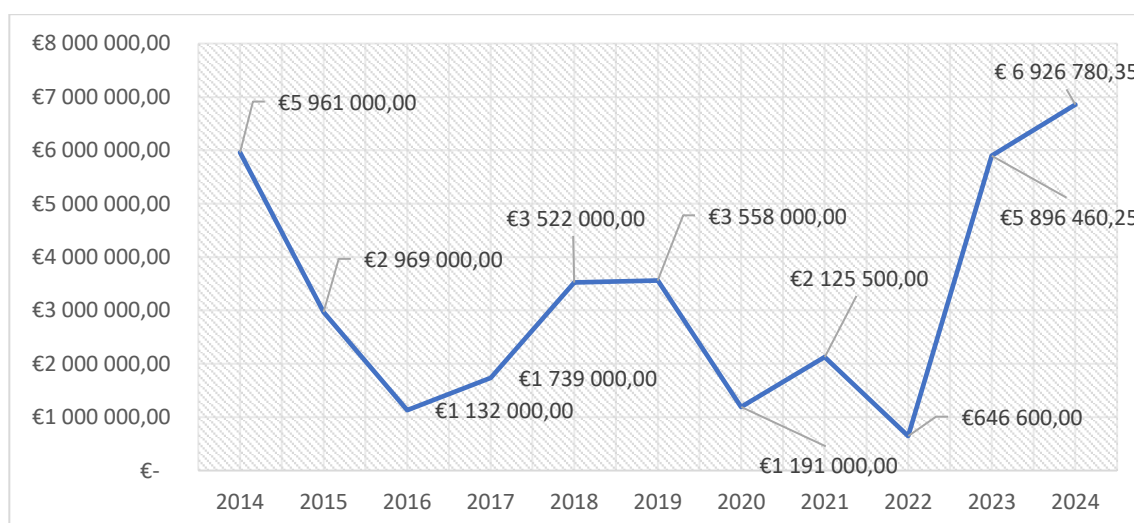
➤ Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement sont estimées à 6,9M € en 2024. Elles sont essentiellement composées de frais d'étude, des dépenses des services et celles relatives aux grandes opérations d'investissement.

Au demeurant, il importe de rappeler qu'à partir de 2021, tous les projets structurants à caractère pluriannuel sont conduits à l'appui d'autorisations de programme et des crédits de paiement. Cette approche vise à restreindre les coûts d'emprunt. En effet, chaque année, cela évite d'équilibrer et donc permet de ne financer que les dépenses réalisées et non les restes à réaliser. Cela évitera de mobiliser des emprunts pour financer des restes à réaliser alors que les équipements ne sont pas terminés.

Lors du vote du budget primitif 2024, les autorisations de programme et les crédits de paiement associés aux projets seront ajustées, soit en modifiant la répartition des crédits de paiement en fonction de l'avancement de chaque projet, soit en ajustant le montant des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Graphique 3 : Evolution des dépenses d'équipement entre 2014 et 2024



Source : Ciril

Tableau 7 : Grands projets d'investissement – prévisions budgétaires 2024

Chap	Libellé	CP 2024
202102_	CENTRE JEUNESSE	2 250 000,00 €
202103_	COURS OASIS	560 000,00 €
202106_	TENNIS	1 380 049,35 €
202109_	MAISON DE LA NATURE	436 000,00 €
202201_	HALLES GYMNiques ROQUE FRAISSE	25 000,00 €
202202_	DECRET TERTIAIRE	300 000,00 €
202301_	POLITIQUE AGROENVIRONNEMENTALE	76 000,00 €
202302_	EXTENSION VIDEOPROTECTION	100 000,00 €
202401_	DOMAINE DU TERRAL	25 000,00 €
<i>TOTAL DES OPERATIONS</i>		<i>5 152 049,35 €</i>

Source : ciril

Tableau 8 : Situation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

Projet	Autorisation de programme	CP consommés antérieurs	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Centre Jeunesse	3 700 000,00 €	31754,87 €	143 406,68 €	2 250 000,00 €	1274 838,45 €	
Extension gendarmerie	478 000 €	3 582 €	0 €	cloturé		
Maison de la nature et parc du Terral	800 000 €	98 169,43 €	31264,80 €	436 000,00 €	234 565,77 €	
Cours oasis	1 800 000 €	321827,74 €	550 570,54 €	560 000,00 €	367 601,72 €	
Halle Gymnique Roque Fraisse	4 000 000 €		1752 €	25 000 €	1 000 000 €	2 973 248 €
Extension vidéo protection	250 000 €		4 308 €	100 000 €	145 692 €	
COUVERTURE DES TENNIS	2 300 000 €	13 850 €	981100 €	1 380 049 €		

Source : civil

➤ Les Dépenses financières

Au budget 2024, ces dépenses sont essentiellement constituées des remboursements du capital de la dette (0,715M€).

2. LE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement conduites sous pilotage d'AP/CP ont, pour beaucoup, obtenues des subventions de l'Etat (DSIL, Plan de relance, DETR), la Région, le Département, la CAF, la Métropole de Montpellier et d'organismes spécialisés comme l'Agence de l'Eau et l'ADEME. Une recherche active de subventions se poursuit pour les programmes comme le centre de jeunesse, ainsi que les dépenses liées à la transition énergétique et écologique.

En dehors des cofinancements obtenus¹⁹, le financement de l'investissement 2024 sera couvert par un emprunt prévisionnel de 5M€, un reversement de FCTVA et de Taxe d'Aménagement estimé au total à 0,41M€ et une épargne brute de 1,7M€.

Le montant de l'emprunt prévisionnel sera réduit lors de la reprise des résultats 2023 après le vote du compte administratif.

Tableau 9 : Evolution prévisionnelle des recettes réelles d'investissement

Chap	Libellé	TOTAL BP 2023	Prévision BP 2024
13	Subventions d'équipement reçues	67 340,00 €	54 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 159 896,07 €	5 094 007,35 €
204	Subventions d'équipement versées	- €	- €
202101_	REHABILITATION ESCHOLIERS	625 285,78 €	- €
202102_	CENTRE JEUNESSE		385 000,00 €
202302_	EXTENSION DE LA VIDEO PROTECTION		15 714,00 €
202103_	COURS OASIS	655 616,00 €	- €
202106_	TENNIS	763 610,00 €	- €
TOTAL RECETTES EQUIPEMENT		4 271 747,85 €	5 548 721,35 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	197 700,00 €	410 000,00 €
24	Produit des cessions d'immo	13 200,00 €	- €
TOTAL RECETTES FINANCIERES		210 900,00 €	410 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		4 482 647,85 €	5 958 721,35 €

Source : Ciril

¹⁹ Il convient de préciser que ne sont inscrit au budget que les subventions notifiées et non les subventions attendues pour une plus grande sincérité budgétaire.

3. UNE DETTE COMMUNALE MAITRISEE

La structure de dette de la collectivité

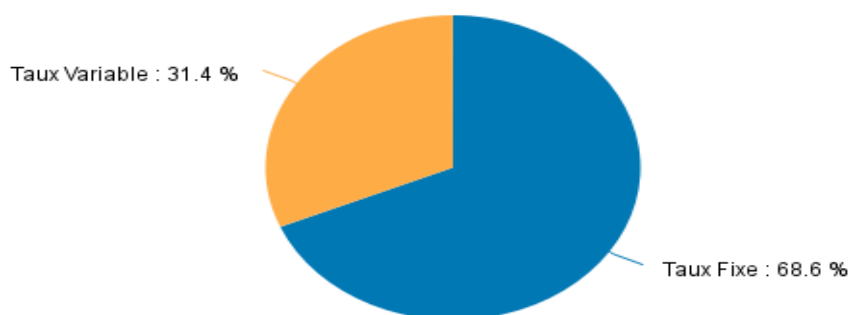
La collectivité dispose d'une structure de dette saine et sans risque : les emprunts en cours sont tous classés 1-A (sans risque) selon la charte Gissler.

La dette se compose de 13 emprunts pour un encours au 1^{er} janvier 2024 égal à 7,9 M€.

La structure de l'encours montre une gestion prudente de la dette ; la Ville étant protégée contre une remontée des taux avec la plus grosse partie de son encours à taux fixe (68,6%).

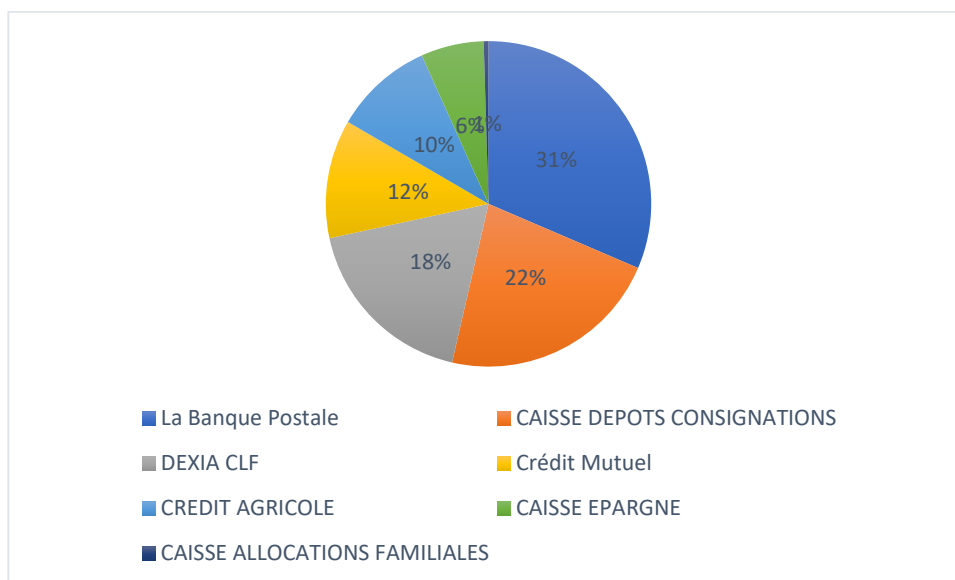
La répartition de l'encours entre plusieurs prêteurs permet également de sécuriser la gestion de la dette.

Graphique 4 : Répartition taux d'intérêt



Source : Seldon Finance

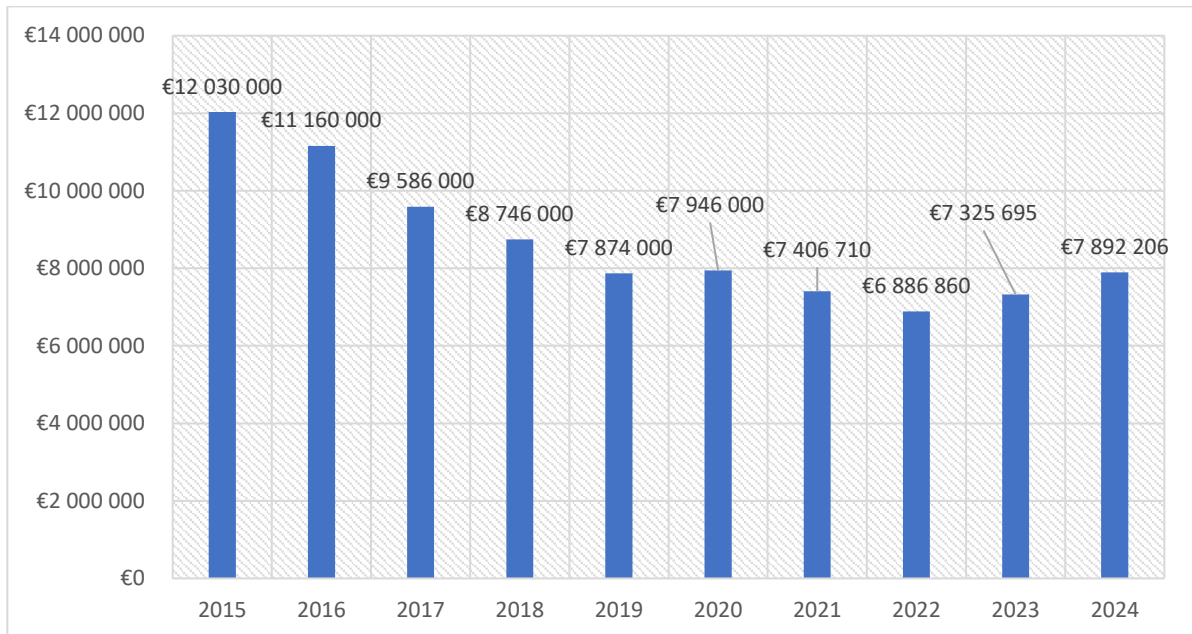
Graphique 5 : Répartition des prêteurs



Source : Seldon finance

L'évolution de l'encours de dette

Graphique 6 : Encours de la dette au 01/01/2024

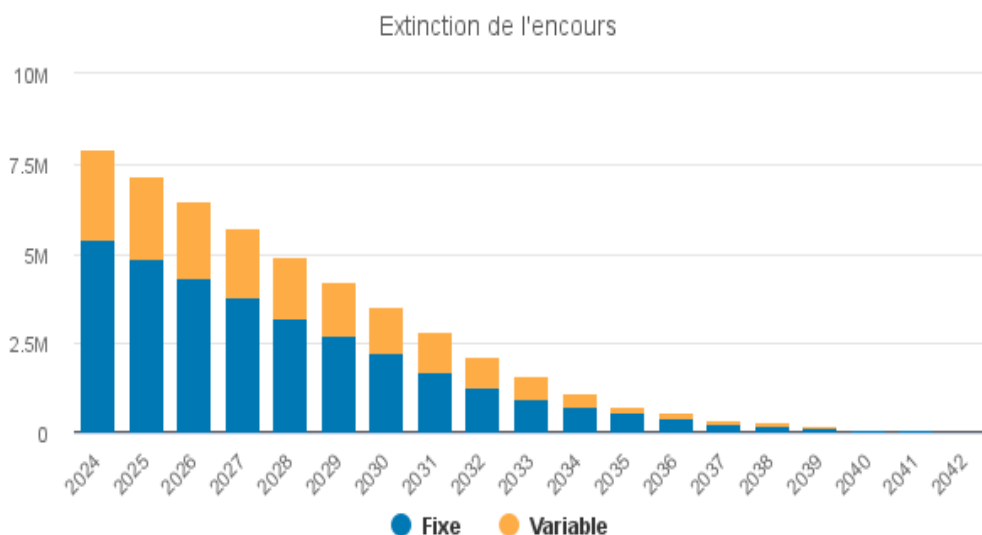


Source : Seldon finance

La durée de vie résiduelle moyenne est de 11 ans, ce qui correspond à une maturité d'emprunt très largement adaptée à la nature des investissements portés par ces financements.

L'extinction de la dette

Graphique 7 : Profil d'extinction de la dette



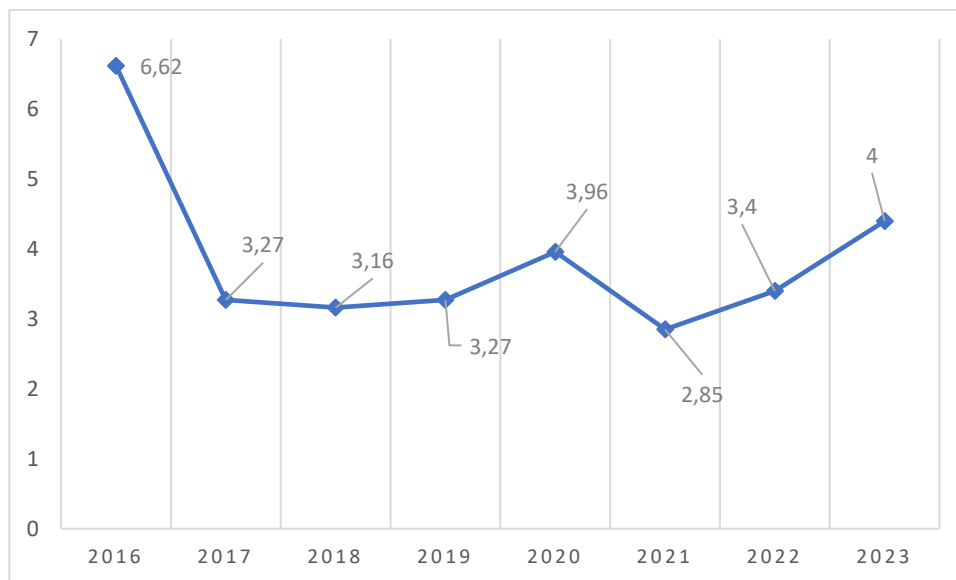
Source : Seldon finance

La capacité de désendettement

Exprimée en nombre d'années, la capacité de désendettement (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute) est un indicateur qui permet de savoir en combien d'années une collectivité peut rembourser sa dette si elle utilise pour cela la totalité de son épargne brute. A mesure que le nombre d'années augmente, cela indique que la situation financière de la collectivité se dégrade. Dans cette perspective, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 avait fixé un seuil d'alerte de 12 ans, tandis que la Cour des comptes recommande le seuil de 10 ans.

Fin 2023, la capacité de désendettement de la ville devrait se situer autour de 4 ans, ce qui est très satisfaisant.

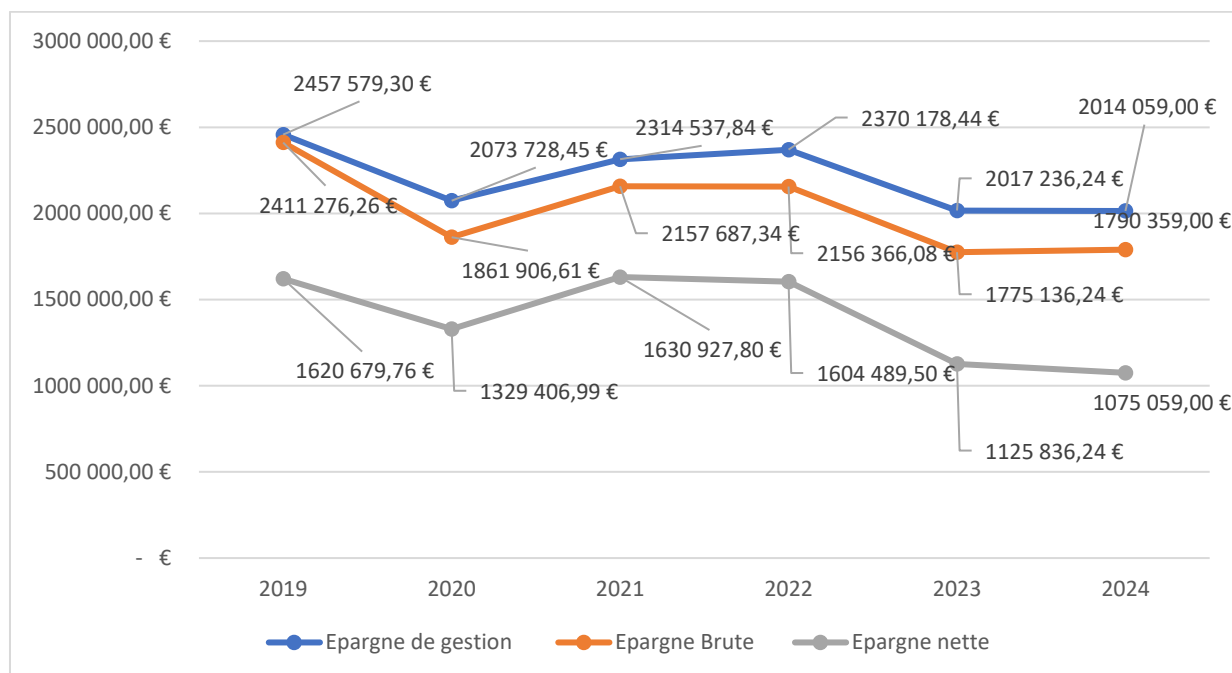
Graphique 8 : Evolution de la capacité de désendettement



Source : *Ciril-Seldon finance*

*pour 2023, il s'agit d'une estimation à la date de rédaction du rapport qui sera affinée lors du compte administratif 2023

4. DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION ATTESTANT DE LA SOLIDITE FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS



*pour 2023 et 2024, c'est une estimation à la date de rédaction du rapport qui sera affinée lors des comptes administratifs 2023 et 2024

L'épargne brute

L'épargne brute traduit la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Il s'agit de l'un des indicateurs les plus pertinents pour apprécier la santé financière d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois les marges de manœuvre et la capacité à investir.

En 2023, l'épargne brute anticipée de la Ville resterait, nonobstant une légère baisse imputable aux effets de l'inflation, entre autres, sur le coût de l'énergie et les charges de personnel, à un niveau satisfaisant (1,8M€), soit 10,45% des recettes réelles de fonctionnement. Pour rappel, un taux d'épargne brute compris entre 8% et de 15% des recettes réelles de fonctionnement est considéré comme satisfaisant. Cette épargne brute positive permet de couvrir pleinement le remboursement du service de la dette et de dégager une épargne nette permettant de couvrir une partie des dépenses d'investissement sur l'exercice 2023.

Sur un plan prospectif, en 2024, l'épargne brute se maintiendrait à ce niveau satisfaisant, soit 10% des recettes réelles de fonctionnement.

L'épargne nette

L'épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction du remboursement du capital de la dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette.

L'épargne nette dégagée en section de fonctionnement en 2023 s'élèverait à 1,1M €, permettant ainsi de financer une partie des dépenses d'équipement. En 2024, En 2024, ce ratio devrait se maintenir sensiblement au même niveau, soit environ 1,07M €.

Ces indicateurs montrent que la commune dispose de marges pour investir ou renforcer certaines politiques publiques au bénéfice des Védasiens.

5. SYNTHÈSE DES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES PRÉVISIONNELLES 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap	Libellé	Prévision BP2024
011	Charges à caractère général	3 534 637,00 €
012	Charges de personnel	10 010 000,00 €
014	Atténuation de produits	962 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	628 446,00 €
<i>TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE</i>		<i>15 135 583,00 €</i>
66	Charges financières	238 000,00 €
66112	ICNE	-14 300,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
<i>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</i>		<i>15 360 283,00 €</i>
023	Virement à la section d'investissement	986 659,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	750 000,00 €
<i>TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT</i>		<i>1 736 659,00 €</i>
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		17 096 942,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap	Libellé	Prévisions BP2024
013	Atténuation de charges	180 000,00 €
70	Produits des services	1 232 405,00 €
73	Impôts et taxes	120 000,00 €
731	Fiscalité locale	13 382 255,00 €
74	Dotations, Subventions et participation	1 516 182,00 €
75	Autres produits de gestion courante	609 800,00 €
<i>TOTAL RECETTES GESTION COURANTE</i>		<i>17 040 642,00 €</i>
77	Produits exceptionnels	3 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		17 043 642,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	53 300,00 €
TOTAL RECETTES ORDRE FONCTIONNEMENT		53 300,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		17 096 942,00 €
002	Solde d'exécution de la SF reporté (si +)	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT CUMULEES		17 096 942,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap	Libellé	Prévisions BP2024
20	Immobilisations incorporelle	46 500,00 €
204	Subventions d'équipement versées	757 060,00 €
21	Immobilisations corporelles	971 171,00 €
<i>TOTAL DES SERVICES</i>		<i>1 774 731,00 €</i>
202102_	CENTRE JEUNESSE	2 250 000,00 €
202103_	COURS OASIS	560 000,00 €
202106_	TENNIS	1 380 049,35 €
202107_	GENDARMERIE	0,00 €
202109_	MAISON DE LA NATURE	436 000,00 €
202201_	HALLES GYMNIQUES ROQUE FRAISSE	25 000,00 €
202202_	DECRET TERTIAIRE	300 000,00 €
202301_	POLITIQUE AGROENVIRONNEMENTALE	76 000,00 €
202302_	EXTENSION VIDEOPROTECTION	100 000,00 €

202401_	DOMAINE DU TERRAL	25 000,00 €
<i>TOTAL DES OPERATIONS</i>		5 152 049,35 €
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT		6 926 780,35 €
16	Emprunts et dettes assimilées	715 300,00 €
TOTAL DEPENSES FINANCIERES		715 300,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	53 300,00 €
TOTAL DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT		53 300,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		7 695 380,35 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap	Libellé	Prévisions BP 2024
13	Subventions d'équipement reçues	54 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	5 094 007,35 €
202302_	EXTENSION DE LA VIDEO PROTECTION	15 714 €
202102_	CENTRE JEUNESSE	385 000,00 €
202106_	TENNIS	- €
TOTAL RECETTES EQUIPEMENT		5 548 721,35 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	410 000,00 €
24	Produit des cessions d'immo	0,00 €
TOTAL RECETTES FINANCIERES		410 000,00 €
21	Virement de la section de fonctionnement	986 659,00 €
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	750 000,00 €
TOTAL RECETTES ORDRE INVESTISSEMENT		1 736 659,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		7 695 380,35 €